

SPEECH/DISCOURS

ASSOCIATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE DU QUÉBEC (APGQ)

Le lundi 24 octobre 2011, 19h00

Hôtel Montréal Bonaventure

Chers amis,

Trois ans après les travaux d'exploration qui ont révélé la présence de quantités importantes de gaz naturel sur la rive-sud du Saint-Laurent, il importe de faire le point d'abord sur le chemin parcouru, ensuite sur l'état actuel des projets envisagés et, enfin, sur les perspectives de développement de cette ressource. Autrement dit, voyons ce qui en a été, ce qui en est maintenant et ce que l'on peut et doit anticiper à moyen terme.

Parlant de chemin parcouru, il faut bien dire qu'il s'est avéré tumultueux. L'enthousiasme suscité par l'annonce de la découverte d'une richesse nouvelle n'a pas tardé à se refroidir. Après avoir investi plus de deux cents millions de dollars en travaux d'exploration, la dizaine d'entreprises membres de notre Association a dû faire face aux appréhensions et au mécontentement d'un grand nombre de citoyens. Il faut dire que la population vivant à proximité des lieux de forage n'a guère eu le temps de se familiariser avec le spectacle de structures inusitées au Québec comme celles de derricks, ainsi qu'avec le bruit et le va et vient d'équipements et de camions lourds. Il est évidemment plus facile de commenter ce genre d'événements après coup mais, de toute évidence, il aurait été préférable de diffuser davantage d'informations sur le gaz naturel dit de schiste, sur ses procédés d'extraction et d'établir préalablement une communication intensifiée avec les autorités locales et les communautés concernées. L'émoi était d'autant plus vif que les études et travaux antérieurs menés par l'agence gouvernementale SOQUIP avaient conclu que « les probabilités d'une découverte (de pétrole et de gaz) sont tellement faibles qu'il n'est plus rentable de poursuivre l'exploration ».

It bears note that fruitless searches had, in fact, been carried out in the St. Lawrence Lowlands, the very place where, twenty-four years later, the Utica gas field would be discovered. Oil and gas have never been a part of the Quebec psyche. We have always seen these as foreign energy sources, unlike the hydro-electricity produced by our great rivers—a clean, perpetually-renewable resource. In short, brought up in the culture—if not the cult—of hydro-electricity, we simply were not prepared for the discovery of fossil fuel resources in our own backyard.

Dans ce contexte, l'absence d'encadrement réglementaire adéquate, jointe aux inquiétudes environnementales et communautaires, ont amené le Gouvernement à soumettre la question à l'examen du BAPE. Ce dernier avait essentiellement pour mandat de proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste. Il devait aussi recommander des orientations pour un encadrement légal et réglementaire qui assure l'exploitation sécuritaire de cette ressource, dans le respect du développement durable.

Les membres de l'Association n'ont ménagé aucun effort pour soutenir la démarche du BAPE. Ils ont consacré beaucoup de ressources et beaucoup de temps pour enrichir les audiences

publiques d'expertises, de données scientifiques et de toutes les informations souhaitées sur la nature du gaz naturel, les opérations effectuées ailleurs, les meilleures pratiques de l'industrie, etc.

Publié sept mois plus tard, le rapport du BAPE, au lieu de répondre aux questions posées, en énonçait d'autres et recommandait au Gouvernement de créer une instance additionnelle chargée, elle aussi, de les étudier. Thus, without explicitly recommending a moratorium, the BAPE found it necessary that a committee, which has since taken over, conduct a strategic environmental assessment. The Government has given this committee twenty-four to thirty months to produce a report discussing, among other things, the relevance of shale gas development and, where appropriate, the means to achieve it in a way consistent with protecting the environment, maximizing revenues for the State as well as developing adequate regulations. It also announced that during this time, drilling may resume, while fracking activities will only be permitted to the extent that they produce useful data for the committee's analysis.

Lors de la publication du rapport du BAPE, en mars dernier, l'Association a donné son appui aux travaux du comité, soulignant toutefois la nécessité de suspendre, dans l'intervalle, l'écoulement du délai de validité des permis déjà émis.

Puisque la poursuite des opérations est exposée à subir des retards considérables, l'Assemblée nationale a suspendu les obligations des détenteurs de permis pour la période correspondante et édicté un gel de la durée des permis.

However, Bill 18 contained a surprise in that it revoked, without compensation, a number of permits situated in certain areas of the St. Lawrence River. The Association did not dispute the right to proceed with these cancellations, especially since the decision stemmed from an legitimate concern with respect to this sensitive area. What is nevertheless perplexing is the explicit exclusion of any possibility of compensation for damages resulting from such cancellation. Legislation that expropriates property or removes rights usually provides that any claims for damages be adjudicated on the merits before an appropriate authority to determine whether or not they are founded. Excluding such a recourse is not consistent with the behavior one would expect in a society governed by the rule of law.

Entre-temps, les membres du comité d'évaluation environnementale stratégique ont commencé leurs travaux. L'une des deux personnes nommées pour représenter l'industrie, monsieur Jean-Yves Lavoie de Junex, a remis sa démission, mais madame Marianne Molgat de Talisman siège toujours au comité.

Beaucoup d'allégations exagérées et même erronées ont été faites concernant les impacts de l'exploitation des dépôts de gaz de schiste. Par exemple, on continue de diffuser le film *Gasland* et, en particulier, cette scène catastrophique, qui a fait le tour du monde, où l'on voit un évier prendre feu dans l'eau s'écoulant du robinet. Or, comme l'a signalé ce matin Chris Tucker, la *Colorado Oil & Gas Conservation Commission*, qui a examiné l'affaire, a conclu que ce phénomène n'avait rien à voir avec les opérations de puits de gaz de schiste. On sait en effet que c'est la propriété de certains types de terres de diffuser le gaz qui s'y trouve naturellement mêlé. C'est le cas de certains territoires québécois où le forage de puits artésiens donne régulièrement

lieu à ce type de phénomène. Pourtant, bien que ces réfutations aient été largement diffusées, cette scène de *Gasland* continue de faire des ravages.

On sait aussi que les appréhensions relatives aux craintes de contamination de la nappe phréatique défrayent régulièrement les manchettes. Reconnaissons que l'opinion publique se soucie de façon tout à fait légitime de la nécessité d'assurer l'intégrité du système aquifère. Il est évident que, sur ce point en particulier, l'industrie doit offrir toutes les garanties requises. Elle pourra le faire par l'engagement d'utiliser les meilleures pratiques d'étanchéité des puits, d'inspection, de suivi des opérations et de traitements des eaux usées. Elle devra aussi divulguer, en toute transparence, les substances ajoutées à l'eau dans le processus de fracturation. L'analyse et la mise au point de techniques d'exploitation sécuritaires, conformes aux plus stricts critères environnementaux, doivent demeurer au premier rang des engagements de l'industrie. Ces efforts ne peuvent que tirer profit du bilan des exploitations déjà en cours, ici au Canada, et, bien entendu, aux États-Unis, où les premiers procédés de fracturation ont été expérimentés avec succès.

Déjà, on dispose de données statistiques assez éloquentes. En Amérique du Nord, on estime que de 45 000 à 55 000 puits de gaz de schiste ont été forés, dont la grande majorité est présentement en opération. C'est dire que les dirigeants et instituts de recherche américains en particulier ont déjà accès à de nombreuses informations sur l'impact de toutes ces opérations sur les nappes d'eau. Or, l'administratrice de la *U.S. Environment Protection Agency*, madame Lisa Jackson, répondant aux questions d'un comité du congrès américain, déclarait en mai dernier : « Je ne suis au courant d'aucun cas prouvé où le processus de fracturation hydraulique a, en soi, affecté l'eau, quoique les études se poursuivent. »

Je rappellerai aussi qu'un comité du Parlement britannique a conclu en juin que : « la fracturation hydraulique ne pose pas, en soi, un risque direct aux aquifères, pourvu que le coffrage du puits soit intact avant le début de cette opération. Les risques qui surviennent sont plutôt liés à l'intégrité du puits et ne sont pas différents des problèmes qui sont rencontrés lors de l'exploration pour des hydrocarbures dans les formations géologiques conventionnelles. »

Nevertheless, studies and audits of any kind should certainly continue. The Strategic Environmental Assessment Committee's mandate forms a part of this framework. However, its members will not be able to base their analysis solely on Quebec operations. Indeed, such activities are hardly plentiful: We have no operational wells, with only thirty wells having been drilled, of which only fifteen were the object of fracking. Furthermore, there have practically been no exploration activities in the field for almost two years. The Committee can, however, follow the example of American and British study groups and rely on data from operations in the Canadian West, in the United States and elsewhere.

La première conclusion à tirer c'est de miser sur la rigueur et l'objectivité des membres du comité pour déterminer un cadre de réflexion qui conduira à une décision rationnelle. Rien n'est plus dommageable à la bonne compréhension d'un dossier aussi complexe que la démonisation de certains intervenants, les accusations de toutes natures, la déformation des faits et surtout le refus de discuter du bien-fondé des analyses et des points de vue de l'industrie. Aucune manifestation, aucune insulte ne pourront changer les faits. La démarche scientifique et impartiale du comité apportera une contribution significative à la prise d'une décision éclairée.

Tout cela prendra du temps, c'est-à-dire quelques années, ce qui en soi n'est pas une bonne nouvelle pour des investisseurs qui ont déjà levé des fonds et engagé des dépenses considérables sur la foi des permis qui leur ont été légalement octroyés. Mais les membres de l'Association ont compris que ce temps de réflexion et d'étude sera bénéfique à une prise de décision responsable, la seule qui puisse conduire à un développement harmonieux de la ressource gazière. L'Association s'est même engagée à apporter son active contribution aux travaux du comité et à l'alimenter des informations requises. La balle est maintenant dans de camp de la science et de la réflexion.

C'est la seule façon de définir les meilleures pratiques et les techniques les plus sûres, encadrées par lois et règlements garantissant l'intégrité du système aquifère de même que pour assurer le respect des critères environnementaux les plus stricts.

La deuxième conclusion que je vous soumets, c'est qu'aucun projet d'exploitation de cette ressource ne pourra se réaliser sans que les Québécois ne retirent une juste part de ses retombées économiques.

Such a fair share will be established through a royalty regime that is both equitable and realistic. Equitable, in that the Government must collect the full value of the royalties which it is entitled to expect. Realistic, in the sense that we should not demand an aggregate of royalties and other compensation beyond what is required to remain competitive with other jurisdictions. Let's not forget that this resource is abundant in many countries. It follows that setting royalties at exorbitant levels relative to other jurisdictions would amount to a thinly-veiled refusal to develop this resource and thus deprive Quebeckers of any benefit at all. Sometimes, the perfect is the enemy of the good.

Est-il possible pour le Gouvernement et les Québécois d'en tirer encore plus de bénéfices ? La réponse est oui et, à ce sujet, plusieurs invoquent le modèle de la Norvège. Vous avez sûrement déjà entendu, comme moi, à d'innombrables occasions, la question : « Pourquoi ne pas faire comme la Norvège qui, à même le développement de ses ressources pétrolières et gazières, a réussi à se constituer un fonds de générations qui s'établit aujourd'hui à près de six cent milliards de dollars ? » Voilà une question tout-à-fait pertinente, mais trop souvent posée sans tenir compte des moyens utilisés pour réussir ce tour de force.

Convenons que l'accumulation d'un tel fonds puisse nous faire rêver, nous Québécois. Surtout qu'il a été créé, par une population d'un peu moins de cinq millions, à même le développement de ses ressources pétrolières et gazières.

À elle seule, une telle somme suffirait à effacer la dette du Gouvernement du Québec aussi bien que celle de l'Hydro-Québec, en nous laissant un fonds de plus de 300 milliards de dollars.

Entre nous, pour réaliser ses rêves, il faut d'abord se réveiller.

Ce qu'on oublie de préciser c'est que la Norvège n'a pas créé de régime de redevances sur le pétrole et le gaz qui y sont produits. Elle a plutôt mis en place un système à plusieurs niveaux dont tous les revenus sont versés au fonds susmentionné.

Premièrement, une société d'état, Petoro, prend, à titre de partenaire, des participations directes dans divers projets pétroliers et gaziers et défraie ainsi sa part des coûts de développement, d'opération et d'entretien, mais participe aussi aux profits. À noter qu'à ses débuts, cette société, en participant aux coûts d'exploitation et de développement de cette filière, a subi des pertes de l'ordre de plusieurs milliards de dollars avant que ne commence quelque production de gaz ou de pétrole. Par contre, les profits sont apparus en 1996-1997 et se situent, pour la dernière décennie, à près de 20 milliards de dollars par année.

Deuxièmement, une société cotée à la bourse, Statoil, détenue à 67% par l'État norvégien, a été constituée en 1972 et opère directement près de 80% des puits norvégiens de gaz et de pétrole. Elle verse, à même ses profits, des dividendes substantiels à l'État norvégien.

Troisièmement, un régime fiscal a été mis en place avec un taux d'imposition total de 78% sur les profits générés par la production du pétrole et du gaz. Ce régime comporte cependant plusieurs mesures incitatives, permettant aux producteurs de récupérer leurs coûts et leur offrant divers autres avantages et crédits fiscaux visant à favoriser les prises de risques d'investissement.

Voilà donc une forme de participation de l'État au développement des ressources pétrolières et gazières. Par conséquent, si on veut citer un exemple de modèle de participation, il faut le prendre dans toutes ses composantes. Or, le régime norvégien en est un de partenariat réel où l'État assume des risques pour maximiser ensuite ses bénéfices.

On aurait tort d'en déduire que c'est là un modèle à reproduire intégralement au Québec, d'autant plus qu'on est loin de pouvoir compter sur un potentiel de niveau comparable. Son analyse est néanmoins instructive dans l'élaboration de modèles adaptés à la réalité québécoise. Je ne dis pas non plus que l'État québécois doive nécessairement former des partenariats où il prendrait des risques. Mais ce qui est incontournable, c'est que si nous voulons maximiser le rendement du développement de nos richesses gazières et pétrolières, nous devons assumer des risques d'investissement.

La troisième conclusion a trait à ce qu'on appelle l'acceptabilité sociale. L'expression requiert une définition. Par exemple, elle ne saurait vouloir dire qu'un projet quelconque ne puisse être réalisé sans l'accord de tous et chacun. C'est un peu comme le terme « principe de précaution », parfois utilisé pour bloquer des projets. Oui, il faut être prudent. Oui, il faut protéger l'environnement. Oui, il faut être responsable. Je ne puis toutefois imaginer que ce principe signifie qu'on ne puisse faire quoi que ce soit sans prendre le moindre risque. Vivre est un risque. Traverser la rue, rouler en vélo, prendre l'avion, circuler sur les routes, tout cela comporte une part de risque qu'il faut minimiser autant qu'on le peut, dans la mesure du raisonnable. En ce sens, pour revenir au concept d'acceptabilité sociale, il faut plutôt y voir un rappel de la nécessité de respecter les communautés, de procéder à une diffusion transparente de l'information, de tenir les consultations appropriées et de dégager un consensus social suffisant. Même les lois ont besoin de s'appuyer sur un niveau de consensus et il ne peut en être autrement pour la réalisation de tout grand projet. C'est pourquoi la troisième conclusion concerne la nécessité d'établir avec les populations intéressées, propriétaires de sites et dirigeants municipaux, des liens conviviaux qui tiennent compte de leurs préoccupations et qui doivent aussi se traduire par les compensations monétaires qu'on peut attendre de bons citoyens corporatifs.

La quatrième conclusion concerne une autre notion, appelée pertinence socio-économique, que le comité a le mandat d'aborder. La question est de savoir s'il est pertinent, au point de vue socio-économique, de développer la ressource gazière au Québec.

On se demande comment on peut répondre à cette question sans d'abord noter les interrogations préalables qu'elle suscite. Par exemple, faut-il dissocier cette question de celle relative aux exigences environnementales, économiques et autres ? Autrement dit, irions-nous jusqu'à refuser de développer la nouvelle ressource, même après avoir conclu que ce développement peut s'effectuer de façon sécuritaire, conforme aux règles de l'environnement et de façon avantageuse au point de vue économique ? On est ici bien près d'un débat idéologique.

However, a debate centered on energy is perfectly justified. It would allow us to seriously reflect on the place of natural gas in Quebec's energy mix. We must consider the specific contribution of natural gas in the range and sequence of fossil energy sources which our society will continue to use until they are replaced by sustainable, efficient and reliable alternatives. As we know, wind or solar sources, whose development still requires much study, research and investment, are not feasible alternatives at this point.

Il se trouve que, parmi toutes les énergies fossiles, le gaz naturel est celui qui présente le plus d'avantages, des points de vue de l'environnement comme de l'accès. Il est abondant, stratégiquement réparti, peu coûteux et plus propre que les autres. L'accroissement de son utilisation permettrait à coup sûr de réduire l'émission de gaz à effet de serre, en remplacement du mazout lourd, du charbon et du pétrole. Ce dernier ne sera manifestement pas remplacé avant longtemps, mais il y a place à amélioration immédiate puisque, en 2009, le pétrole représentait 35% de notre consommation totale en énergie, auquel s'ajoutait 4% en mazout lourd, pour des dépenses annuelles de douze milliards de dollars. L'occasion est donc belle de bonifier notre bilan environnemental. Par exemple, on sait déjà que l'introduction de véhicules moteurs à combustion de gaz naturel est un sujet d'actualité. Pensons aux salutaires réductions rendues ainsi possibles aux importantes émissions produites par le transport routier et maritime.

Autrement dit, le gaz naturel est la transition la plus écologique, la plus conforme aux impératifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi, sous de nombreux angles, la découverte de gaz naturel au Québec est une excellente nouvelle dont l'appréciation n'a rien à gagner de confrontations idéologiques.

At any rate, the Norwegians, justifiably held in high esteem by many environmentalists, recently demonstrated that they have settled the issue of socio-economic relevance once and for all. Last month, their state-controlled corporation, Statoil, invested over \$4-billion to acquire oil fields in the state of Pennsylvania, which will require fracking for their development. As the CEO of Statoil, Mr. Helge Lund, indicated last week : "The industry is getting better when it comes to water use. There's been a lot of research done on fracking and the risk of leaks into the groundwater, and if the job is done properly, there's no proof that such leaks occur".

Toutes les discussions, controverses et mobilisations sur le développement du gaz naturel provoquent au Québec une agitation qui, si on y pense bien, n'est pas anormale. On peut comprendre en effet que nos concitoyens se sentent interpellés par l'intrusion inattendue du gaz naturel et même, maintenant, du pétrole, dans le paysage de leurs ressources énergétiques. On a,

en effet, reçu le rapport préliminaire de l'évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, des Îles-de-la-Madeleine et de la baie des Chaleurs. De même, on vient de confirmer un important potentiel pétrolier sur l'Île d'Anticosti.

Alors que déjà, certains opposants vont jusqu'à contester la construction de nouvelles centrales hydro-électriques et même d'éoliennes, on ne saurait s'étonner de voir s'exprimer autant d'appréhensions à l'endroit du développement de ressources fossiles jusqu'ici inconnues chez nous. Non seulement normal, ce débat a aussi quelque chose de positif puisqu'il forcera les différentes autorités publiques, aussi bien que la population au sens large, à assumer des responsabilités auxquelles elles ne pourront longtemps échapper.

Ce ne sera pas simple, mais nous devons, tous ensemble, trouver les façons d'harmoniser le développement des nouvelles ressources avec les impératifs écologiques qui nous sont chers.

Nous voici donc directement interpellés par de pressantes réalités et de difficiles arbitrages. Le rejet à l'aveugle n'est pas une solution. Il faudra une bonne dose de lucidité, d'information, de responsabilité et une audacieuse vision pour prendre les décisions collectives qui s'imposent. C'est l'avenir économique du Québec et l'intérêt public qui nous y convient.